

## LA VILLE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY RECHERCHE

### **UN ÉLECTRICIEN (H/F) POSTE A TEMPS COMPLET**

Sous l'autorité du directeur des services techniques, du responsable du centre technique municipal et du responsable du pôle bâtiment, l'électricien doit assurer la maintenance des installations électriques des bâtiments communaux et de l'éclairage public du réseau privé de la ville.

#### **ACTIVITES PRINCIPALES :**

- Maintenance préventive et curative sur les réseaux basse tension et les éléments lumineux,
- Remise en état des installations et appareils défectueux,
- Vérification et essai des organes de sécurité (blocs secours, alimentation...),
- Réalisation de nouvelles installations électriques ou des travaux de transformation sur une installation de basse tension,
- Gestion de l'approvisionnement en matériaux et matériels pour la réalisation des travaux,
- Gestion de l'entretien de l'outillage et du matériel,
- Application des règles de sécurité et de prévention sur les chantiers.

#### **Doit savoir :**

- Prendre des mesures : relevés de cote, croquis, lire et interpréter un plan d'exécution,
- Choisir et assembler les matériaux,
- Lire et interpréter un plan électrique de montage ou de câblage,
- Mettre en œuvre les techniques de raccordement et de branchement en respectant la réglementation en vigueur,
- Connaître et respecter les normes de sécurité du métier,
- Utiliser des outils de contrôle et de maintenance.

#### **Qualifications et qualités requises pour ce poste :**

- Niveau BEP/BAC PRO - habilitation électrique,
- Être titulaire du permis B - CACES 1A et 2B seraient un plus,
- Être autonome, discret et sérieux,
- Avoir le sens du service public et le travail en équipe.

#### **Contraintes du poste :**

- Port d'accessoires et d'équipements de protection individuelle obligatoire,
- Travail en hauteur et en extérieur.

#### **ACTIVITÉS OCCASIONNELLES :**

- Possibilité occasionnelle de travail le week-end, les jours fériés, la nuit et d'astreinte lors d'événements exceptionnels (crue, déneigement...),
- Participation aux astreintes « ville » vivement souhaitée,
- Réalisation d'interventions techniques dans d'autres domaines tous corps d'état (polyvalence)

Rémunération statutaire – complément indemnitaire annuel – CNAS – COSP – participation employeur aux mutuelles labellisées.